



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESPEL Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

**Absents excusés :**

M. JUNIK Pascal  
Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme MILESI Véronique  
Mme STELLA Aurore

**Absents non-excusés :**

Mme PALACIO Céline  
Mme PONTET Annie  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française <span style="float: right;">2024/ ....</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 26 septembre 2024

N° 2024-149	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – ZA BEL-AIR – Approbation du bilan de clôture
-------------	--------------------------------------------------------------------------------

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la concession d’aménagement en date du 3 février 2012 ;*
- *Vu l’avenant n° 1 à la convention de concession d’aménagement en date du 7 novembre 2013 ;*
- *Vu l’avenant n° 2 à la convention de concession d’aménagement en date du 21 janvier 2015 ;*
- *Vu l’avenant n° 3 à la convention de concession d’aménagement en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;*
- *Vu l’avenant n° 4 à la convention de concession d’aménagement en date du 28 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avenant n° 5 à la convention de concession d’aménagement en date du 4 janvier 2022 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024.*

Avant la rétrocession des équipements publics de la zone d’activités de Bel-Air, il convient également d’approuver le bilan de clôture.

L’article 23.2 de la concession d’aménagement prévoit qu’à l’expiration de la concession, l’aménageur doit établir un arrêté des comptes de l’opération d’aménagement (annexe n°1) permettant aux parties de prendre acte de la situation financière et comptable définitive de l’opération et d’arrêter le solde d’exploitation et le solde des financements.

Ce bilan permettra d’arrêter le montant du boni de l’opération et son partage par moitié entre le concédant, l’agglomération Luberon Monts de Vaucluse, et l’aménageur, CITADIS, comme prévu à l’article 23.5 de la concession d’aménagement.

Le Conseil Communautaire,  
 Ouï le rapport ci-dessus,  
 Délibère, et  
 A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le bilan de clôture de la zone d’activités de Bel-Air ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Elisabeth AMOROS

Gérard DAUDET



